

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N° DNCMP/19/T/2022-2023 pour les travaux de construction d'un Centre de santé MUSONGE sur la Colline MUSONGE : bloc des soins ambulatoires, hébergement, bloc sanitaire, morgue et incinérateur.**

**Date de publication :** 6 / 7 / 2023

**Date d'ouverture des offres :** 25 / 7 / 2023

**Objet de l'appel d'offres**

1. La commune de MATONGO invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pris fermés, **pour les travaux de construction d'un Centre de Santé MUSONGE sur la colline MUSONGE : bloc des soins ambulatoires, hébergement, bloc sanitaire, morgue et incinérateur.**

La Commune vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement Communal « FONIC » un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2022-2023 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaires.

2. La commune de MATONGO a l'Intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché **des travaux de construction d'un Centre de Santé (bloc des soins ambulatoires, hébergement, bloc sanitaire, morgue et incinérateur)** signalé précédemment.

**Spécification du marché**

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **quatre mois** calendrier

**Conditions de participation**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics ne peuvent participer à l'appel d'offres

**Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables au siège de la Commune MATONGO à partir de 8h00 jusqu'à 15h30 ; dans les bureaux abritant la Commune MATONGO.

L'achat du DAO est obligatoire pour tout soumissionnaire faisant une offre moyennant le paiement d'une somme de Trois Cent Mille (300 000Fbu) Francs Burundais : 150.000Fbu au compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 150.000Fbu au compte N° XV 18 ouvert à la Poste MATONGO au nom de la Commune de MATONGO.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :
- Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,  
Tél : 68 032 612 ;
  - Monsieur le Conseiller chargé des questions Economiques, du Développement et des Statistiques, Tél : 69 397 660, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

#### Visite du site

10. Une visite guidée du site sera organisée le 14.../...7.../2023 à partir de 10heures. Le lieu de rencontre sera au chef-lieu de la commune MATONGO.

#### Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie bancaire de Six Millions Cinq Cent Mille (6 500 000Fbu). Les chèques certifiés ou de banque ne sont pas acceptés.

12. Les offres doivent être remises au secrétariat de la Commune **MATONGO**  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

13. Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO

#### Validité des offres

14. Les offres sont valables pendant une période de 120 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

#### Date limite de dépôt des offres

15. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le** 25.../...7.../2023 **à 10heures**

Toute offre reçue après la date limite et l'heure précise ne sera pas prise en considération

#### Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture et éventuellement d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus **au plus tard le** 25.../...7.../2023 **à 10heures** au bureau de la Commune MATONGO.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et est transmis à la DNCMP conformément à l'article 22, alinéa 9, du code des Marchés Publics. Un cadre requis auprès de la DNCMP pour l'autorité contractante peut participer à la séance



d'ouverture des offres. Il dresse le rapport du déroulement de la séance d'ouverture et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

### Critères de qualification des soumissionnaires

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

#### 17.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du Marché ;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par les services de l'OBR en cours de validité ;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
7. Le Registre de Commerce en copie ;
8. L'Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce d'au plus de trois mois
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
11. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire ;
12. L'acte d'engagement signé.

#### 17.2. Au niveau technique :

La publication à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins deux marchés des travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réceptions délivrés par le (s) Maître (s) de l'ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception), le plan de charge des marchés en cours.

#### 17.3. Au niveau financier

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité de Cent Cinquante Millions (150 000 000f) de Francs Burundais et un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins de trois cent millions (300 000 000f) de FBU au cours des trois dernières années, donc 2020, 2021 et 2022.

Fait à MATONGO, le 04/07/2023  
NSABIYUMVA Alice

Administrateur communal et Personne  
Responsable des Marchés Publics



*(Handwritten signature)*